



Domaine des EPF:

Augmentation de 1% des salaires du personnel - l'APC est satisfaite

Le personnel du domaine des EPF bénéficiera d'une augmentation générale de 1% des salaires. C'est le résultat de la négociation salariale entre l'Association du personnel de la Confédération (APC), avec les autres partenaires sociaux, et la présidente du Conseil des EPF, Beth Krasna, lors de la réunion qui a eu lieu le 27 novembre dernier.

L'APC demandait une augmentation réelle de CHF 200.- par mois ainsi que la compensation du renchérissement. Le Conseil des EPF a refusé une augmentation uniforme exprimée en francs « pour ne pas biaiser le système salarial ». Il préfère une augmentation en pourcentage. Un compromis a été trouvé avec une augmentation de 1% au total, y compris une compensation du renchérissement d'environ 0,4%.

L'APC est satisfaite du résultat des négociations. Il s'agit de la première hausse des salaires réels accordée au personnel du domaine des EPF depuis 2015. L'augmentation de 1% correspond à celle octroyée par Ueli Maurer, président de la Confédération, en charge du Département des finances, pour les employé-e-s de l'administration fédérale.

« Une augmentation de salaire était indispensable pour maintenir intacte la volonté d'excellence des employé-e-s du domaine des EPF » estime Luc Python, secrétaire d'association de l'APC, responsable du domaine des EPF. « Il existe toujours un différentiel de 0,7% en terme d'augmentation de salaire depuis 2011 par rapport aux employé-e-s de l'administration fédérale. L'APC continuera à revendiquer le comblement de ce trou ».

L'APC continuera à défendre les intérêts de ses membres et à se battre avec force et conviction pour que le domaine des EPF reste un employeur moderne et attrayant.

Contact: [Association du personnel de la Confédération](#) | Luc Python, secrétaire d'association | 41 31 938 60 61 | pvb@pvb.ch